

Rapport d'activité 2017 du GIE D²OF







43 membres et partenaires



Plus de 350 examinateurs



52 certifications reconnues par le CNEFOP



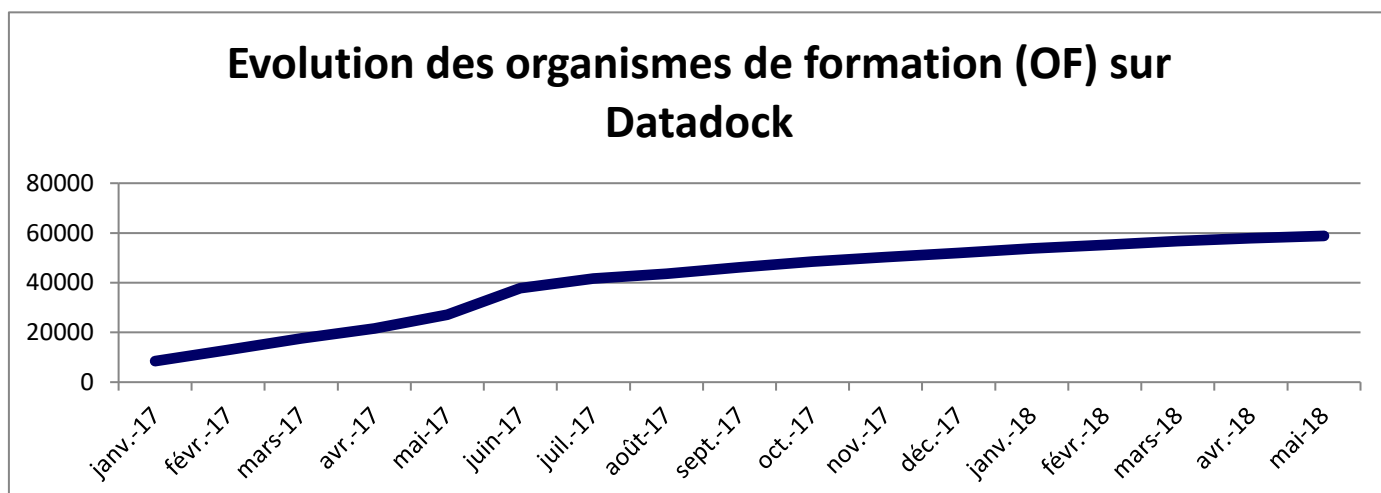
12 évolutions majeures sur le site Datadock



1 dossier de presse et 2 communiqués de presse



**59 474 organismes de formation au 30/05/2018 dont
36 775 sont référencables**



Sommaire

Edito	p. 6
Historique	p. 8
Activité du GIE D ² OF.....	p. 10
Gouvernance du GIE D ² OF.....	p. 12
Plan de développement 2018.....	p. 18
Événements marquants.....	p. 20
Analyse de la situation financière du GIE D ² OF.....	p. 21
Chiffres clés	p. 22

Annexes

Listes de membres & partenaires.....	p. 24
Les 21 indicateurs définis par les OPCA	p. 26
Retours d'expériences d'organismes de formation.....	p. 28
Rapport du contrôleur de gestion	p. 30

Édito

2017, année de lancement opérationnel de l'initiative partagée Datadock. Conformément aux engagements pris par les financeurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre des dispositions du décret qualité de 2015, conformément aux conclusions de leurs travaux menés en 2016 pour la conception d'un service partagé, Datadock est mis en ligne dès le début du mois de janvier 2017. Un an après sa création, le GIE regroupe 43 membres et partenaires, et recense, suivant les critères et indicateurs qualité, plus de 57 000 organismes de formation, ce qui en fait une base de données inédite et unique. Les catalogues de référence des financeurs vont ainsi pouvoir être constitués et publiés pour la plupart à compter du 1^{er} juillet 2017. Objectifs atteints.

Nous avons accompagné, depuis l'ouverture du service, plus de 57 000 organismes de formation dans leur inscription à Datadock. Rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2017, pour bénéficier de financements de la formation professionnelle, un organisme de formation doit, en application des dispositions prévues par le décret de 2015, soit justifier d'une certification (CNEFOP), soit respecter les procédures définies par les financeurs. En attendant la montée en charge du dispositif de certification (au 1^{er} janvier 2017, seuls 2 000 organismes concernés sur près de 60 000), nous avons décidé de bâtir nos procédures ensemble et à partir d'un outil unique, gage de simplicité et de lisibilité pour les organismes de formation et pour les entreprises pour lesquelles nous travaillons. Le 1^{er} semestre de l'année a donc été consacré à la définition des bases de fonctionnement du GIE, aux évolutions fonctionnelles de l'outil et à la sensibilisation, l'information de l'ensemble des acteurs, à commencer par les organismes de formation.

Au 1^{er} juillet 2017, date repère fixée pour la montée en puissance de Datadock, nous avons créé les conditions de convergence de nos pratiques en termes de référencement et de traitement des organismes de formation eu égard à leur statut dans la base de données. Cette méthode a facilité la publication des catalogues de référence des financeurs.

Au second semestre 2017, nous avons poursuivi les améliorations de l'outil (fonctionnalités, procédures d'instruction). Nous avons également repris la question des opérations de contrôle, toujours dans un esprit de mutualisation et suivant le principe d'efficacité responsable et collective. Nos responsabilités ont été élargies sur les thématiques de la qualité de la formation et nous avons collectivement décidé de les appréhender dans un cycle complet, global. Une expérimentation a ainsi été préparée pour une mise en œuvre en 2018. Cette seconde étape prolonge l'action du GIE au-delà de la mise à disposition d'un service partagé de données sur les organismes de formation.

Prêts pour demain ! Notre volonté est de construire avec tous les acteurs de la formation, une collaboration durable et performante, au service d'une logique d'amélioration continue. Chacun, dans son rôle, à sa place, contribue à une meilleure efficacité de la formation. Dans un contexte de nouvelle réforme de la formation professionnelle, cette expérience collective nous a préparé à agir ensemble et de façon réactive. Nous saurons répondre à toutes les adaptations requises permettant à un individu de se former conformément à ses choix d'avenir professionnel.

Stéphanie Lagalle-Baranès, présidente du GIE D²OF

Historique

La loi du 5 mars 2014 lance une nouvelle dynamique et marque un premier tournant décisif, en confiant à tous les financeurs de la formation professionnelle, la responsabilité du contrôle et du suivi de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent.

Le décret Qualité du 30 juin 2015 fixe un cap et un cadre en déterminant les 6 critères sur lesquels les financeurs (Opca, Opacif, Fongecif...) doivent désormais se baser pour s'assurer de la qualité des actions de formation.

Le Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue définit 6 critères qualité:

- 1 - L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- 2 - L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- 3 - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- 4 - La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- 5 - Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- 6 - La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Le décret relatif à la qualité de l'offre s'applique à l'ensemble des actions financées par les contributions légales (plan légal pour les entreprises de moins de 300 salariés, professionnalisation, POEC, CPF, CIF, bilans de compétences, accompagnement VAE...), conventionnelles et volontaires.

Nouvelle mission pour les OPCA qui se mobilisent et décident de travailler main dans la main pour la première fois. Dès juin 2016, tous les directeurs d'OPCA commencent à réfléchir ensemble à la mise en œuvre de la loi et du décret Qualité. Ils déclinent alors les 6 critères qualité en 21 indicateurs¹.

¹ Les 21 indicateurs à retrouver en annexes.

Ainsi, l'idée de Datadock voit le jour, une base de données accessible via Internet où les financeurs de la formation professionnelle continue peuvent vérifier la conformité des organismes de formation. Ce service partagé unique permet de simplifier le référencement de ces structures.

La réforme de la qualité de l'offre de formation se met concrètement en place dès le 1er janvier 2017, avec l'ouverture de la plateforme Datadock et l'enregistrement des premiers organismes de formation. Dès lors, une période de transition de 6 mois est instaurée pour permettre à tous les acteurs, entreprises, salariés et prestataires de formation, de s'approprier ce nouveau cadre de fonctionnement.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, une formation doit obligatoirement être réalisée par un organisme référencé par un financeur pour bénéficier d'un financement.

La démarche engagée par les financeurs, avec le Datadock et au sein du GIE D²OF, contribue à rendre le système plus performant et lisible, au bénéfice des entreprises, des individus et des organismes de formation eux-mêmes.

Activité du GIE D²OF

Le GIE D²OF a créé une plateforme dématérialisée pour mettre en œuvre le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Cette plateforme est baptisée Datadock. Datadock est un entrepôt de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle associés au projet de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la Loi.

Les financeurs associés à la mise en place du Datadock ont mutualisé toute la partie technique préalable au référencement pour simplifier la tâche des organismes de formation. Ils rassemblent ainsi en une seule fois, en un seul lieu, un ensemble d'informations à se partager.

Cette plateforme :

- répond au décret 2015 - 790 du 30 juin 2015
- enregistre les organismes de formation
- mutualise l'examen des déclarations des organismes de formation pour simplifier leur travail et celui des financeurs
- transmet les informations aux financeurs qui gardent la responsabilité du référencement de leurs organismes de formation

Datadock permet ainsi :

- de recueillir la base de données des organismes de formation (OF) de la DGEFP
- de paramétrer les indicateurs définis par les financeurs à télécharger (ou à consulter directement sur le site de Datadock)
- de prendre en compte les certifications et labels reconnus par le CNEFOP

Pour les organismes de formation, Datadock permet :

- de s'enregistrer en complète autonomie pour accéder à leur structure
- de s'auto-déclarer pour leur propre identification et surtout de déposer les éléments de preuve associés à chaque indicateur
- de consulter et mettre à jour leurs informations
- de bénéficier d'un circuit court lorsqu'ils sont titulaires d'une certification labellisée par le CNEFOP

Pour les financeurs, Datadock permet :

- d'examiner les déclarations des organismes de formation et de rendre référençable ou non ces derniers, en fonction de leurs éléments déclarés
- d'accéder à du reporting
- de disposer d'une base de données partagée facilitant le référencement des organismes de formation dans leur propre catalogue

Gouvernance du GIE D²OF

1) Le comité exécutif



Stéphanie Lagalle-Baranès

Présidente

Directrice Générale d'Opcaim



Thierry Dez

Vice-président

& animateur de la commission communication
Directeur Général d'Uniformation



Arnaud Muret

Vice-président

& animateur de la commission finance
Directeur Général d'Actalians



Jean-Louis Delajot

Animateur de la commission
contrôle

Directeur Général d'OpcadeFi



Marc Picquette

Animateur de la commission
juridique

Directeur Général d'Opcabaia



Joël Ruiz

Animateur de la commission
système d'information
Directeur Général d'Agefos PME

Le comité exécutif du GIE D²OF se réunit de façon hebdomadaire.

Cinq commissions composées des membres du GIE, traitent des différents aspects à mettre en œuvre.

2) Les commissions

Commission Finance / Modèle économique

Cette commission a pour mission de définir le modèle économique du groupement et son suivi. Elle a été également en charge de la proposition du montant des cotisations au titre de l'année 2017, lequel a été ensuite arrêté par le Conseil d'administration et porté à l'information de l'assemblée générale. Elle assure le suivi budgétaire et comptable du 1er exercice (clôture 31 décembre 2017), prépare l'arrêté des comptes annuels et gère les relations avec le contrôleur de gestion et le commissaire aux comptes.

Cette commission se réunit une fois par mois.

« L'année 2017 a été marquée par la nécessité de créer un nouveau modèle économique adapté à un travail collaboratif dans le respect des tailles de chacun. Ce modèle économique se voulait équilibré et juste, de sorte que le plus grand nombre de financeurs se sente à l'aise pour adhérer à ce projet collectif. Cette commission comme les autres reposant sur une démarche participative de ses membres s'est réunie très régulièrement et le modèle a été construit par itérations successives puis présenté au conseil d'administration pour une mise en débat et un vote à l'unanimité.

La comptabilité du GIE a été suivie rigoureusement d'une part par les membres de la commission, et d'autre part par les membres du conseil d'administration soucieux de la bonne gestion de la structure.

Aujourd'hui, le budget a été scrupuleusement respecté et les comptes 2017 sont validés sans réserves ni remarques par les commissaires aux comptes. »

Arnaud Muret, animateur de la commission finance / modèle économique

Commission Système d'information

Cette commission a pour mission d'assurer le développement technique de Datadock, de formaliser la définition et l'expression des besoins fonctionnels, d'élaborer et préciser la documentation attachée à l'utilisation technique de Datadock (inscription/contrôle de conformité) et enfin de gérer les relations avec le prestataire en charge de la construction et du développement de Datadock. La version 1.12 du site Datadock date du 28 février 2018.

Cette commission se réunit une fois par mois.

« La Commission avait pour mission après la mise en service de l'application le 2 janvier 2017, d'assurer la maintenance et l'amélioration de l'outil informatique qui sert de socle à Datadock. Il est à signaler que la commission est composée, outre de deux directeurs d'OPCA, du chef de projet Datadock, d'experts métier et de directeurs des SI des financeurs avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet Magellan soit en permanence, 10 à 15 personnes.

L'année 2017 était cardinale pour la mise en service d'un outil qui soit suffisamment fonctionnel afin que les utilisateurs, c'est-à-dire les experts chargés du dossier de référencement puissent exercer leurs missions et que les organismes de formation puissent déposer leurs demandes dans les meilleures conditions possibles. La commission devait s'assurer que les éventuelles difficultés rencontrées par les utilisateurs soient prises en compte dans les procédures et les fonctionnalités de l'outil. Une fréquence de réunion tous les 15 jours a été nécessaire pour la première année de fonctionnement.

Tout au long de l'année 2017, des recettes et des mises en production des évolutions fonctionnelles ont été effectuées au rythme d'une vague de mises à jour majeures par mois.

Par ailleurs, la commission a planifié un plan de route qui intègre les évolutions réglementaires liées à la sécurisation des données (RGPD) ainsi que le partage d'informations avec les financeurs dans Datadock.»

Joël Ruiz, animateur de la commission S.I

Commission Communication

Cette commission a pour mission de proposer des actions de communication en lien avec l'objet du GIE. Elle a ainsi proposé un plan de communication 2017, pour l'interne (financeurs) et l'externe (organismes de formation et intermédiaires/relais), assuré la communication autour du déploiement des outils en lien avec les prestataires de formation et, enfin, a géré toutes les relations avec les prestataires de communication.

Cette commission se réunit une fois par mois.

« Nous avons accompagné, par la communication, la naissance d'une structure que 19 opca et 1 fongecif ont créée de concert, une démarche particulièrement nouvelle. Nous avons souhaité l'expliquer. Nous avons également décodé les spécificités du décret qualité et présenté Datadock, ses ambitions, ses contraintes et accompagné toutes les nouveautés au fur et à mesure des décisions prises, grâce à une relation avec la presse riche et au travers d'une communication digitale maîtrisée.

Le pari de réussir à parler avec les organismes de formation a été gagné, conjointement avec les communications des financeurs auprès de leurs prestataires.

Datadock est aujourd'hui connu, l'expression « être datadocké » est née des prestataires eux-mêmes qui sont plus de 57 000 à s'être enregistrés sur la plateforme. Merci et bravo à tous les collaborateurs engagés sur le sujet. »

Thierry Dez, animateur de la commission communication

Commission Juridique

Cette commission a pour principales missions de proposer des analyses et des outils juridiques permettant de sécuriser les pratiques du GIE et/ou d'anticiper les risques de contentieux. Elle traite également des risques juridiques dans l'écosystème de Datadock, contribue à la consolidation du socle commun, assure une veille juridique à destination du comité exécutif et des membres du GIE. Elle est, en amont, un appui à la commission Communication, en opérant des compléments juridiques et des relectures de supports de communication (FAQ, communiqués, supports, etc). Elle identifie les garanties de contrats et assurances souscrits par le GIE.

Cette commission indispensable au moment de la création du GIE, se réunira à nouveau si le besoin se présente.

« En 2017, la commission juridique a élaboré et suivi une cartographie des risques et mené 3 plans d'action toujours en cours (protection des données, sécurisation des conditions d'enregistrement d'un organisme de formation et sécurisation du système informatique de Datadock) pour le GIE D²OF.

La commission a également aidé à la mise en œuvre de la période de transition, afin de garantir le respect des termes du décret du 30 juin 2015, tout en permettant aux organismes de formation et aux financeurs de s'approprier le nouveau cadre. Enfin, de manière transversale, la commission a été partie prenante de l'écriture des différents documents concernant le GIE et ses membres. »

Marc Picquette, animateur de la commission juridique

« Au-delà de la démarche collective initiée, la commission juridique s'est inscrite dans l'amélioration continue, au travers un espace d'échanges riches créant les conditions de réussite d'une appropriation rapide, partagée et inclusive. »

France Velasquez, directrice générale d'Unagecif et membre de la commission juridique

Commission Contrôle

Cette commission a pour mission de mettre en place les contrôles des organismes de formation. Elle a en charge la mise au point de la réglementation et la méthodologie de ces contrôles en définissant une grille commune, permettant ainsi de les uniformiser. La commission est également chargée de recruter des prestataires en charge des contrôles et de mettre en œuvre avec eux une expérimentation au cours de l'année 2018.

Cette commission se réunit une fois par semaine en moyenne, en période de lancement.

« La mise en place du contrôle par les financeurs de la formation au travers du GIE D²OF constitue une étape supplémentaire et indispensable de la démarche qualité afin de contribuer à rendre l'ensemble du système plus performant, clair et lisible, et ce, au bénéfice de tous les acteurs. La mise en commun des moyens et des contrôles vise à optimiser les coûts et permet de gagner en cohérence et en efficacité. »

Jean-Louis Delajot, animateur de la commission contrôle

Plan de développement 2018

Le GIE D²OF a défini deux axes de travail majeurs sur l'année 2018 :

- un travail de réaménagement, d'actualisation et des évolutions sur le site internet
- l'expérimentation des contrôles des organismes de formation.

L'ergonomie du site internet, ses interfaces et fonctionnalités :

Sur l'année 2018, le GIE D²OF poursuivra ses travaux d'amélioration de la plateforme Datadock. Le programme de travail vise à traiter les chantiers décrits ci-après.

En ces premiers mois, la priorité a été donnée au chantier d'interfaçage avec le référentiel Infogreffe dans l'objectif d'améliorer la qualité des données SIREN et SIRET présentes dans Datadock. Cette interface va permettre de suivre les mises à jour des données des entreprises et des établissements des organismes de formation. Datadock intégrera régulièrement les données issues d'Infogreffe et indiquera les mises à jour éventuelles aux utilisateurs « OF », l'ajout et la fermeture d'un SIRET. Les organismes de formation pourront ainsi déclarer de manière précise la liste des établissements (SIRET) attachée à leur numéro de déclaration d'activité (NDA).

La déclaration Datadock n'est pas affectée par ces changements en terme de contenu et n'impliquera pas une nouvelle déclaration par les organismes de formation. Les financeurs auront une vision exhaustive de l'organisation structurelle des organismes de formation et pourront ainsi suivre l'état de référencabilité Datadock au niveau des établissements.

Le GIE s'attachera ensuite à mettre en œuvre les différentes actions visant à se conformer au règlement général sur la protection des données (mise à jour des procédures, suppression des données à la demande l'OF, clauses RGPD avec les prestataires, etc.).

Il est prévu d'importer au sein de Datadock les catalogues de référence des différents organismes adhérents afin que chacun puisse connaître la situation d'un organisme de formation vis-à-vis des autres organismes. Datadock disposera ainsi d'une vue actualisée et exhaustive du référencement des organismes de formation au sein des organismes membres.

Datadock évoluera également pour permettre de gérer les différents cas de déréférencabilité, notamment dans le cadre d'audits menés auprès des organismes de formation, et ainsi assurer aux membres adhérent à l'expérimentation contrôle, une vision toujours à jour de la référencabilité des organismes de formation.

L'une des autres évolutions majeures de Datadock sera d'intégrer la gestion des activités réalisées par les organismes à savoir de formation, de VAE et/ou de bilans de compétences. Chaque activité aura sa déclaration correspondante et les organismes pourront déclarer chaque activité de manière plus adaptée dans Datadock. Des travaux seront également menés pour permettre, au travers de Datadock, la gestion des organismes en portage et des portails de formation. Enfin, d'autres évolutions en termes d'interfaces sont prévues.

Dans un premier temps, Datadock mettra à disposition des membres du GIE D²OF, un accès en consultation des données afin de leur partager la vision de la qualité des organismes de formation. Dans un second temps, des travaux seront conduits avec les certificateurs pour intégrer dans Datadock les listes validées par leurs soins des organismes certifiés et leur période de validité.

L'expérimentation des contrôles :

En 2018, des contrôles seront conduits en commun, dans le cadre d'une première étape d'expérimentation menée par une partie des financeurs membres de Datadock, afin de s'assurer de la conformité des pratiques des organismes de formation aux obligations du décret du 30 juin 2015, attestées par les déclarations effectuées dans le Datadock.

800 organismes de formation seront ainsi contrôlés sur site au cours de l'année 2018. Les contrôles seront réalisés par des prestataires externes sélectionnés sur appel d'offres et par les financeurs eux-mêmes. Les contrôles respecteront un cahier des charges précis et partagé par l'ensemble des opérateurs, ce qui garantira la transparence de la démarche et la lisibilité des données.

9 OPCA et 4 prestataires seront en charge des contrôles du GIE D²OF sur la base d'un cahier des charges commun et d'une méthode partagée. Bien entendu, chaque financeur, pourra en plus de ces contrôles menés conjointement, conduire des actions de contrôle supplémentaires.

Le GIE s'est accordé sur le principe de contrôler en priorité les organismes qui bénéficient le plus des financements, puis les organismes sélectionnés de manière aléatoire ou encore des organismes faisant l'objet de situations de suivi particulières.

Événements marquants

Le 19 décembre 2016, l'assemblée générale a désigné Stéphanie Lagalle-Baranès, directrice générale d'Opcaim en qualité de Présidente. Thierry Dez, directeur général d'Uniformation et Arnaud Muret, directeur général d'Actalians, en qualité de Vice-Présidents du Groupement d'Intérêt Economique D²OF.

Le 19 décembre 2016, sont également nommés :

- Arnaud Muret, à la présidence de la commission modèle économique / finance
- Joël Ruiz, directeur général d'Agefos PME, à la présidence de la commission système d'information (SI)
- Thierry Dez, à la présidence de la commission communication

En avril 2017, Marc Picquette, directeur général d'Opcabaia, est nommé président de la commission juridique.

Le 21 septembre 2017, Jean-Louis Delajot, directeur général d'Opca DEFi, est nommé président de la commission contrôle.

Le 21 novembre 2017, la Région Normandie devient le premier partenaire du GIE D²OF.

Le 1^{er} janvier 2017, le site www.data-dock.fr est ouvert.

Analyse de la situation financière du GIE D²OF

Conformément aux statuts, le premier exercice comptable du GIE a démarré à sa création soit le 19 décembre 2016 s'est terminé le 31 décembre 2017.

Le budget baisse en 2018 par rapport à 2017. Le budget global du GIE en 2018 est prévu à 1 361 k€ contre un prévisionnel de fin d'année 2017 à 1 568 k€. Soit des charges globales en baisse de - 13,2 %.

Le budget d'exploitation (hors la dotation aux amortissements) est la base minimale nécessaire au bon fonctionnement du GIE et au Datadock tel qu'il existe actuellement. Il présente des charges d'exploitation de 1 060 k€ contre un prévisionnel de fin d'année 2017 à 1 414 k€ soit une baisse des charges d'exploitation du GIE en 2017 de - 25 %.

En 2018, 395 k€ d'investissements informatique sont prévus dont 111 k€ amortis dès 2018.

Les simulations de cotisations sont réalisées sur la base des collectes légales comptabilisées 2015, il est nécessaire de mettre à jour ces données pour calculer les cotisations exactes. Celles-ci sont en baisse en moyenne pour le collège 1 de - 24% et de pour le collège 2 de - 34 %.

Le montant des cotisations du collège 3 est maintenu à 6000 € HT. S'agissant des partenaires extérieurs tels que les régions, il est estimé 50 k€ de ressources supplémentaires non intégrées dans le budget 2018.

Dans le budget, la partie entretien de la qualité des données revient aux membres du GIE. Par conséquent, elle n'a pas été économiquement budgétée.

Chiffres clés

Le GIE D²OF s'était fixé d'atteindre 40 000 organismes de formation inscrits dans Datadock au 1^{er} juillet 2017, cet objectif a été atteint.

Octobre 2017 : 41 274 organismes de formation inscrits dans Datadock

Janvier 2018 : 50 241 organismes de formation inscrits dans Datadock

Mai 2018 : 59 474 organismes de formation inscrits dans Datadock

L'année a également été marquée par le développement du GIE dont le nombre de membres est passé de 20 à 43.

Annexes

Annexe 1

Listes des membres fondateurs

ACTALIANS, AFDAS, AGEFOS PME, ANFA, CONSTRUCTYS, FAFIEC, FAFIH, FAF.TT, FONGEFIC Île-de-France, FORCO, INTERGROS, OPCA 3+, OPCABAIA, OPCA DEFI, OPCAIM, OPCALIA, OPCALIM, OPCA TS, UNIFAF, UNIFORMATION.

Liste des membres des collèges

Les organismes du collège n°1

- ACTALIANS
- AFDAS
- AGEFOS PME
- ANFA
- CONSTRUCTYS
- FAFIEC
- FAFIH
- FAFTT
- FORCO
- INTERGROS
- OPCA 3+
- OPCA TS
- OPCABAIA
- OPCADEFI
- OPCAIM
- OPCALIA
- OPCALIM
- UNIFAF
- UNIFORMATION

Les organismes du collège n°2

- AGEFICE
- ANFH
- FIF PL
- FONGECIF ARA
- FONGECIF BRETAGNE
- FONGECIF IDF
- FONGECIF PACA
- FPSPP
- UNAGECIF

Les organismes du collège n°3

- AGECIF CAMA
- FONCECIF GUADELOUPE
- FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- FONGECIF CENTRE VAL DE LOIRE
- FONGECIF CORSICA
- FONGECIF GRAND EST
- FONGECIF GUYANE
- FONGECIF HAUT DE FRANCE
- FONGECIF MARTINIQUE
- FONGECIF NORMANDIE
- FONGECIF NOUVELLE AQUITAINE
- FONGECIF OCCITANIE
- FONGECIF PAYS DE LA LOIRE
- FONGECIF REUNION

Liste des partenaires

- La Région Normandie

Annexe 2

Les 21 indicateurs définis par les OPCA

Critère 1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé

- 1.1 Capacité de l'OF à produire un programme détaillé pour l'ensemble de son offre, et de l'exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées
- 1.2 Capacité de l'OF à informer sur les modalités de personnalisation des parcours proposés, à prendre en compte les spécificités des individus, et à déterminer les prérequis – information sur les modalités de prises en compte des acquis (VAE / VAP)
- 1.3 Capacité de l'OF à décrire et attester de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation
- 1.4 Capacité de l'OF à décrire les procédures de positionnement à l'entrée et d'évaluation à la sortie

Critère 2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires

- 2.1 Capacité de l'OF à décrire les modalités d'accueil et d'accompagnement
- 2.2 Capacité de l'OF à décrire la conformité et l'adaptation de ses locaux
- 2.3 Capacité de l'OF à décrire son propre processus d'évaluation continue
- 2.4 Capacité de l'OF à décrire les modalités de contrôle de l'assiduité des stagiaires adaptées aux différents formats pédagogiques
- 2.5 Capacité de l'OF à décrire l'évaluation continue des acquis du stagiaire

Critère 3 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation

- 3.1 Capacité de l'OF à décrire les moyens et supports mis à disposition des stagiaires
- 3.2 Capacité de l'OF à décrire ses moyens d'encadrement pédagogiques et technique

Critère 4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations

- 4.1 Capacité de l'OF à produire et mettre à jour une base des expériences et qualifications des formateurs
- 4.2 Capacité de l'OF à attester des actions de formation continue du corps de formateurs ou du formateur indépendant
- 4.3 Capacité de l'OF à produire des références

Critère 5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus

- 5.1 Propension / capacité de l'OF à communiquer sur son offre de formation
- 5.2 Capacité de l'OF à produire des indicateurs de performance
- 5.3 Capacité de l'OF à contractualiser avec les financeurs
- 5.4 Capacité de l'OF à décrire son / ses périmètre(s) de marché

Critère 6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

- 6.1 Capacité de l'OF à produire des évaluations systématiques et formalisées des actions de formation auprès des stagiaires
- 6.2 Capacité de l'OF à décrire les modalités de recueil de l'impact des actions auprès des prescripteurs de l'action
- 6.3 Capacité de l'OF à partager les résultats des évaluations avec les parties prenantes (formateurs, stagiaires, financeurs, prescripteurs) dans un processus d'amélioration continue

Annexe 3

Retours d'expériences d'organismes de formation

L'organisme de formation IFER

IFER : Institut de formation des entraîneurs de rugby. Cette association paritaire, composée de TECH XV, l'UCPR (Syndicat des Clubs Professionnels de rugby) et la LNR (Ligue Nationale de Rugby), a pour objet de proposer une offre de formation continue à l'ensemble des éducateurs et des entraîneurs de rugby.

Nils Gouisset, chargé de mission pour l'organisme de formation IFER

« Nous menons des actions de formation continue auprès des entraîneurs de rugby en fonction des demandes de notre public, sur des thématiques telles que l'apprentissage de l'anglais spécifique du rugby, l'analyse vidéo, l'évolution technique du jeu... Nous avons cinq formateurs réguliers et avons recours si besoin à des compétences et des prestataires externes. »

Mon regard sur Datadock

« La première fois que j'ai entendu parler de Datadock, j'ai ressenti de l'appréhension. Notre fonctionnement est atypique, j'ai d'ailleurs eu quelques difficultés à répondre à certaines questions. Mais l'exigence de Datadock nous a finalement permis de recadrer et formaliser des actions que nous menions naturellement. Ça a favorisé la structuration de notre fonctionnement. »

Et le bilan ?

« Nous sommes datadockés depuis septembre 2017. Nous avons donc pu répondre à des appels d'offre d'Uniformation sur le catalogue de branche spécifique « sport ». Le fait d'être datadockés rassure toutes les parties prenantes de notre association ; cela montre que nous sommes en conformité avec le décret et que nous pouvons obtenir des financements. »

L'organisme de formation Berlitz-Telelangue

Cet organisme de formation et éditeur de solutions à distance est présent dans la France entière, mais aussi dans 73 pays via 550 centres dont 69 en France. Au niveau national, son objectif est de couvrir tout le territoire tout en ayant un contact opérationnel local pour garantir une proximité avec ses clients.

Paul Webster, Directeur des Opérations de Berlitz-Telelangue

« Nous proposons des formations dans les domaines des langues et du management interculturel à travers différentes modalités : des cours traditionnels en face à face ou collectifs jusqu'aux solutions les plus innovantes en digital learning (téléphone, e-learning, classes virtuelles, app mobiles). Notre offre est extrêmement large pour répondre à tous les besoins pour une approche purement franco-française ou pour le déploiement de projets mondiaux et en multi sites. »

Mon regard sur Datadock

« Nous avons trouvé le processus d'inscription intéressant mais long. Il nécessitait une réelle préparation. La question à se poser c'était comment, dans notre organisation et avec notre système qualité, nous allions déployer les 21 indicateurs. Et il y avait un élément concomitant : Berlitz était déjà certifié avec la norme OPQF, tandis que Telelangue était en cours d'obtention de cette norme. C'était donc toute une refonte de notre système qualitatif qui était en cours. »

Et le bilan ?

« Datadock prouve que l'on est dans un processus d'amélioration de la qualité. Ça permet de rassurer nos clients. Et la démarche s'est avérée utile car c'est toujours intéressant de prendre du recul sur son activité. Elle a aussi favorisé l'ouverture d'un dialogue et d'une collaboration plus importante entre les financeurs publics et les organismes de formation. »

Annexe 4

Rapport du contrôleur de gestion RELATIF à la gestion du conseil d'administration du GIE D²OF

**PREMIER EXERCICE D'UNE DUREE EXCEPTIONNELLE E DOUZE MOIS ET DOUZE JOURS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux membres,

En exécution de la mission de contrôleur de gestion qui m'a été confiée aux termes de l'article 12.2 des statuts constitutifs de votre groupement d'intérêt économique, le GIE D²OF (le « **GIE** »), en date du 19 décembre 2016, j'ai effectué mes travaux conformément aux termes de l'article 12.3 des statuts susvisés en vue d'établir, au vu des documents comptables afférents au premier exercice d'une durée exceptionnelle de douze mois et douze jours clos le 31 décembre 2017 et des conventions et marchés passés au cours de celui-ci, le présent rapport relatif à la gestion de votre Conseil d'administration.

J'ai effectué mes travaux en collectant l'ensemble de la documentation, de nature juridique, comptable et financière, sous-tendant les modalités de conclusion et de mise en œuvre des conventions et marchés passés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les modalités d'établissement des comptes annuels du GIE au 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 8 mars 2018, en résultant. J'ai opéré les vérifications et contrôles que j'ai jugés opportuns en vue de l'accomplissement de ma mission et ai exercé mon jugement tout au long de cette dernière.

Les travaux que j'ai effectués m'ont conduit à prendre connaissance des différents actes de gestion effectués par votre Conseil d'administration, notamment à la lumière des procès-verbaux de ses réunions ainsi que de ses rapports semestriels sur l'activité et la situation du GIE, et à vérifier que ses actes de gestion respectaient les dispositions des statuts et du règlement intérieur du GIE.

J'ai analysé les documents de gestion prévisionnelle et ai fait le lien avec les comptes annuels du GIE au 31 décembre 2017 en m'assurant de la justification des écarts.

Les comptes annuels du GIE au 31 décembre 2017 présentent un total de bilan de 1 425 339 euros. Les actifs sont constitués d'immobilisations incorporelles pour 442 077 euros, de clients et comptes rattachés pour 111 524 euros, d'autres créances pour 179 287 euros et de disponibilités pour 692 452 euros. Les passifs sont constitués d'emprunts et dettes financières divers pour 738 921 euros, de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 601 517 euros, de dettes fiscales et sociales pour 42 901 euros et de dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 42 000 euros. Le chiffre d'affaires s'élève à 1 381 978 euros. Les charges d'exploitation d'un montant global identique se décomposent comme suit : autres achats et charges externes pour 1 255 517 euros, impôts, taxes et versements assimilés pour 624 euros et dotations aux amortissements sur immobilisations pour 125 837 euros.

J'estime que les éléments que j'ai collectés lors de mes travaux sont suffisants et appropriés pour fonder mon appréciation sur la gestion de votre Conseil d'administration.

Sur la base de mes travaux décrits ci-avant, je n'ai pas d'observation à formuler sur les modalités de conclusion et de mise en œuvre des conventions et marchés passés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les modalités d'établissement des comptes annuels du GIE au 31 décembre 2017 en résultant.

Par ailleurs, j'ai bien noté que le GIE ne manquerait pas d'être attentif aux résultats des négociations engagées par les partenaires sociaux dans le cadre de la réforme actuelle de la formation professionnelle.

En conclusion de mes travaux, et en ma qualité de contrôleur de gestion, j'atteste que les actes de gestion accomplis par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 l'ont été dans le cadre du strict respect des dispositions des statuts et du règlement intérieur du GIE, d'une part dans l'intérêt de ce dernier, d'autre part dans l'intérêt de ses membres.

Paris, le 21 mars 2018
Le contrôleur de gestion

Xavier PAPER

